

# Derux®

**Herbicide anti-graminées pour toutes les céréales sauf l'avoine.**

## Description du produit en bref

Derux est un herbicide sélectif pour la lutte contre les graminées annuelles comme le vulpin, l'agrostide jouet du vent et les raygrass dans toutes les céréales sauf l'avoine.

## Matières actives

50 g/l Pinoxaden (5.17 %) 12.5 g/l  
Cloquintocet-mexyl (1.29 %)

## Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

## Trademark

Stähler Suisse SA

## Numéro d'homologation

W-7268-3

## Mode d'action

La matière active pinoxaden est absorbée par les feuilles des mauvaises herbes puis transportée vers les tissus. La matière active inhibe la biosynthèse d'acides gras dans les graminées susceptibles. Après le traitement, les graminées arrêtent immédiatement de croître et cessent de concurrencer la culture. Les feuilles des graminées traitées se colorent d'abord en rouge-violet et dépérissent.

## Utilisation Céréales

### Blé

Dosage au printemps: 0.9-1.2 l/ha application jusqu'au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 32). Il est conseillé de faire des applications précoces quand les graminées sont encore petites. Pour lutter simultanément contre les dicotylédones il est

conseillé d'utiliser le mélange 1.0 l/ha Derux + 1.0 l/ha Constar.

Dosage en automne: 0.6-0.9 l/ha du stade 2-feuilles au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 12-32).

### Orge

Dosage au printemps: 0.9-1.2 l/ha application jusqu'au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 32). Il est conseillé de faire des applications précoces quand les graminées sont encore petites. Pour lutter simultanément contre les dicotylédones il est conseillé d'utiliser le mélange 1.0 l/ha Derux + 1.0 l/ha Constar.

Dosage en automne: 0.6-0.9 l/ha du stade 2-feuilles au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 12-32).

### Seigle

Dosage au printemps: 0.9-1.2 l/ha application jusqu'au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 32). Il est conseillé de faire des applications précoces quand les graminées sont encore petites. Pour lutter simultanément contre les dicotylédones il est conseillé d'utiliser le mélange 1.0 l/ha Derux + 1.0 l/ha Constar.

Dosage en automne: 0.6-0.9 l/ha du stade 2-feuilles au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 12-32).

### Triticale

Dosage au printemps: 0.9-1.2 l/ha application jusqu'au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 32). Il est conseillé de faire des applications précoces quand les graminées sont encore petites. Pour lutter simultanément contre les dicotylédones il est

conseillé d'utiliser le mélange 1.0 l/ha Derux + 1.0 l/ha Constar.

Dosage en automne: 0.6-0.9 l/ha du stade 2-feuilles au stade 2-noeuds des céréales (BBCH 12-32).

### Spectre d'efficacité

Bonne efficacité contre: Vulpin des champs, agrostides jouet du vent, ray-grass, folle avoine, pâturin commun et millets.

### Restrictions

Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants et une tenue de protection. Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p.ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. 1 traitement par culture au maximum.

### Miscibilité

Derux est miscible avec les herbicides Ally Power, Ariane C, Concert SX, Constar, Starane Max, Talis, Tarak, avec Stabilan S et avec Triagol.

### Rotation culturale

Pas de restriction quant à la mise en place de la culture suivante. En cas d'arrêt prématuré de la culture, il est possible de mettre en place du blé de printemps ou du maïs (délai d'attente de 4 semaines).

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

### Conditions climatiques

Pour une efficacité optimale, il ne doit pas pleuvoir dans les 5 heures suivant l'application.

### Important à savoir

Traiter lors d'un climat favorable à la croissance sur des mauvaises herbes petits.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H332** Nocif par inhalation. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H361d** Susceptible de nuire au fœtus.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
**P102** À conserver hors de portée des enfants.  
**P261** Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
**P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P304+P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**P332+P313** En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**P501** Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes les précautions d'usage.

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

**Spe2** Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).



**GHS07**



**GHS08**



**GHS09**

#### En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

#### Emballage

10 04 76 Emballage simple à 1 l

10 04 76 Carton à 12 x 1 l

#### Emballage

10 04 77 Emballage simple à 5 l

10 04 77 Carton à 4 x 5 l

#### Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>